



# LE P'TIT TAMBOUR

Journal d'information de Saint-Martin de Clelles

## Sommaire

- Page 2  
Route des Ripperts  
Assaïsement centre bourg
- Page 3  
Camper à Saint-Martin.
- Page 4  
Histoire d'une grange.
- Page 5  
Défibrillateur, élections, incivilités, vaccinations.
- Page 6  
Nos installations solaires.
- Page 7  
ENS ,les producteurs locaux
- Page 8  
La ferme des Scées, TerrMama
- Page 9  
La ferme de Trézanne
- Page 10  
Jean-Marie Bordet
- Page 11  
Amélie tourneux  
Laurianne Ranchon
- Page 12  
La distribution de l'eau
- Page 13 et 14  
Les commissions CCT
- Page 14  
Conseil Communautaire
- Page 15 et 16  
GEMAPI/SYMBHI
- Page 17  
TE 38 et PNRV
- Page 18 et 19  
Le coin des jardiniers
- Page 20  
Informations pratiques

## LE MOT DU MAIRE

*Nous voilà entré(e)s dans une nouvelle année. Il aurait été illusoire de penser que la situation sanitaire allait miraculeusement s'améliorer à compter du 1er janvier. Nous devons cependant espérer que cette fin d'année nous permettra de renouer avec l'organisation de réunions publiques sans mettre en danger celles et ceux d'entre vous qui souhaiteront y participer. Je veux saluer ici l'initiative portée par le Président de la Communauté de Commune. Sa détermination a permis l'organisation, le 17 février, d'une journée de vaccination au bénéfice des personnes âgées de plus de 75 ans et/ou présentant des pathologies multiples susceptibles de les exposer aux formes graves de la COVID. Même si le nombre de doses vaccinales était limité, cette journée a permis d'apporter un peu de quiétude d'esprit à 109 personnes des trois cantons du Trièves qui auraient eu beaucoup de difficultés à se déplacer jusqu'au centre de vaccination de la Mure.*

*C'est dans notre salle Eloi Ville que les équipes mobiles du Centre d'Incendie et de Secours ont accueilli les patients avec bienveillance. Les services de la Communauté de Commune ont piloté l'organisation pratique de cette journée avec le soutien logistique actif de la commune de Saint Martin de Clelles. De nombreux élus et employés communaux du Trièves se sont mis au service des administrés en les amenant jusqu'à Saint Martin de Clelles.*

*C'était une belle journée d'entraide et de partage qui donne tout sens au mot "Servir".*

*Je veux croire que nous aurons bientôt l'occasion de nous retrouver , en attendant ces jours meilleurs...*

*Prenez soin de vous*

*Christine CHOLAT*

# L'officiel de la commune

## ASSAINISSEMENT DU CENTRE BOURG : LA FIN DU SURSIS

Un schéma directeur de l'assainissement dans la commune a été défini en 2007.

Ce document analysait l'ensemble des problématiques d'assainissement, en particulier concernant le centre du village.

Depuis cette date, les services de l'Etat étaient restés silencieux quant à cette question dont les enjeux environnementaux pèsent très lourd à l'heure d'aujourd'hui.

Depuis 2007 de nombreux textes de loi sont venus régler progressivement et de plus en plus sévèrement les questions d'assainissement. Le "système" d'assainissement du centre bourg, connu par certains sous le nom : "les cascades", était toléré jusque là. Les nouvelles réglementations ne laissent plus de place à cette tolérance.

En fin d'année dernière, la commune a reçu un courrier des services préfectoraux demandant expressément quelle était la programmation prévue s'agissant de la mise en conformité du réseau d'assainissement du village.

D'autres communes du Sud Isère ont également été destinataires d'une telle demande. Certaines se sont même vues mettre en demeure d'effectuer les travaux dans un délai très contraint.

Il paraît donc de plus en plus difficile de différer les travaux qui ne manqueront pas d'être nécessaires.

Il y a dans tout cela une "bonne nouvelle". Le fait que le village soit inclus dans une "Zone Rurale Revitalisée" (ZRR) permettra, potentiellement, d'obtenir des subventions pouvant atteindre jusqu'à 80% du montant global des travaux. Ces subventions sont en vigueur jusqu'en 2024. A ce jour personne ne peut assurer que ces mesures soient renouvelées dans les mêmes proportions. Je vois là une raison supplémentaire d'agir.

A ce stade j'ai pris contact avec les différents services de la Préfecture, du Département et de l'Agence de l'Eau, afin, d'une part d'éviter le risque d'une mise en demeure trop contraignante et d'autre part, de bénéficier de leur expertise et de leur support s'agissant de l'obtention des subventions.

Une première réunion s'est déroulée fin février. Elle a permis de dresser un premier état des lieux et de définir le plan des actions à mettre en place afin de régler définitivement la question de la conformité de l'assainissement du village et potentiellement du hameau des Riperts.

Je vous tiendrai informé(e)s de l'état d'avancement de ce dossier au fil des "Petits Tambours" jusqu'à ce qu'il soit possible d'organiser une réunion publique. Sachant que vous pouvez bien entendu me contacter en mairie si vous souhaitez en parler de vive voix.

Christine Cholat

## LA NOUVELLE ROUTE DES RIPERTS

Il ne vous aura pas échappé, que le nouveau carrefour desservant le hameau des riperts est désormais achevé.

La nouvelle route a été ouverte à la circulation par les services du Département.

Toutefois, l'ancienne route n'est pas encore fermée.

Elle le sera lorsque les travaux de sécurisation de la nouvelle route conduisant au hameau seront définitivement mis en place.

## CAMPER A SAINT MARTIN DE CLELLES

La saison s'est achevée. Compte tenu des circonstances, la fréquentation a été remarquable. Elle a généré une intense activité pour le nouveau fermier et un loyer bienvenu pour la commune.

L'état des lieux du bâti, réalisé durant l'été et au cours de l'automne, laisse apparaître l'urgence de certains travaux indispensables au maintien des conditions d'hygiène et de sécurité.

Un programme de travaux a été défini. Il ne couvre pas l'ensemble de ce qui doit être réalisé. Cependant cela permettra de restaurer en grande partie l'état des lieux.

Les coûts des travaux seront communiqués dès que nous disposerons de l'ensemble des devis ainsi que du montant de la prise en charge du dégât des eaux déclaré auprès de la compagnie d'assurance. En effet, la probable porosité de certains joints dans les salles d'eau du bâtiment principal a entraîné la dégradation d'un mur de cloison ainsi que du plafond de la cuisine. La piscine doit également faire l'objet de travaux d'urgence.

A défaut d'intervention, la piscine ne pourra pas être "remise en eau" et les sanitaires ainsi que la cuisine seront inutilisables en l'état. Autant dire que la réouverture du camping serait hypothétique dans de telles conditions.

Nous avons décidé de réaffecter la totalité des recettes 2020 à la réalisation de ces travaux, Soit 7000 euros. Pour autant, même avec la prise en charge du dégât des eaux, le budget de la commune devra être mis à contribution probablement pour un montant équivalent.

Ce sont donc environ 15 000 euros qui doivent être investis cette année. Il ne s'agit pas de travaux d'embellissement mais bien d'interventions ayant vocation d'une part à entretenir correctement le bâti dont la commune est propriétaire, et d'autre part d'assurer la poursuite des activités du camping.

La remise aux normes définitive de la cuisine et des barrières protégeant l'accès à la piscine est reportée à l'année prochaine. Le montant du loyer 2021 couvrira globalement ces dépenses.

Vous trouverez ci-dessous, la liste des travaux prioritaires s'agissant des questions d'hygiène et de sécurité des usagers et du fermier, et de l'entretien des bâtiments :

### *la piscine :*

Remplacement d'un skimmer hors d'usage : Il assure le renouvellement de l'eau,

Renouvellement des systèmes de filtrage,

Remise en état du dispositif des pompes et vannes d'alimentation en eau.

1er devis : 4 500 euros : 2ème devis : en cours

### *Bâtiment abritant les toilettes à l'entrée du camping :*

Remplacement de la toiture : la toiture actuelle n'est plus étanche et ne garantit plus la mise "hors d'eau" du bâtiment dans son ensemble,

Remplacement des sanitaires : actuellement un seul toilette est en état sur les trois potentiellement disponibles.

devis toiture : 4 500 euros, devis sanitaires : 4 500 euros

**Dégât des eaux dans le bâtiment principal** : Les diagnostics sont réalisés par les experts désignés par la compagnie d'assurance de la commune. Les dégâts constatés sur les murs des sanitaires et le plafond de la cuisine ainsi que le coût des expertises sont intégralement pris en charge dans le cadre du contrat d'assurance.

**Cuisine** : Indépendamment du plafond, il s'agit cette année de rétablir les conditions d'utilisation des lieux de manière à assurer la conformité aux normes d'hygiène en vigueur.

devis : 1 500 euros.



## C'EST L'HISTOIRE D'UNE GRANGE.....

La grange Martin a été acquise par la commune en 1997. A cette époque, l'objectif était d'abriter à terme les services de la Communauté de Commune.

Ce projet n'a pas abouti et la grange s'est rendormie pour quelques années.

Actuellement elle abrite le local et l'atelier municipal, l'activité d'un artisan et de la maraîchère installée dans le village. Elle sert également d'espace de stockage de matériels divers et variés.

Durant les quatre dernières années, une réflexion, associant des habitants du village a été conduite. Au terme d'un travail collégial qu'il convient de saluer, un autre projet a émergé visant à redonner vie tant à la grange qu'au coeur du village. Il s'agit bien entendu du "projet 5A".

Il s'agissait d'un projet permettant à un certain nombre de besoins associatifs et individuels de trouver place dans cet espace, lui redonnant ainsi sens et vie.

Il est apparu que si nous voulions poursuivre ce projet deux conditions devaient être réunies.

Il convenait, d'une part de s'assurer que les besoins exprimés étaient toujours d'actualité, et d'autre part de trouver une solution pour relocaliser le local et l'atelier communal.

Il semble en effet difficile d'envisager des travaux de réhabilitation pour une nouvelle utilisation de la grange Martin sans l'avoir au préalable "libérée" du local et de l'atelier communal. Lequel, dans tous les cas n'a pas sa place dans le projet à l'inverse d'activités de nature associative, artisanale, culturelle et agricole.

La situation sanitaire que nous connaissons ne permet pas les réunions collégiales. Nous le déplorons profondément.

Au terme des échanges qui ont malgré tout pu être conduits durant ces derniers mois, nous constatons aujourd'hui, qu'un certain nombre de besoins individuels qui s'étaient exprimés n'ont plus cours. Le "projet 5A", tel qu'il avait été pensé, est par conséquent vidé d'une partie de sa substance.

Il n'est pour autant pas question d'abandonner l'idée de faire de la Grange Martin un lieu de vie, d'échanges intergénérationnels et d'interactions associatives.

Il sera nécessaire dès que les circonstances le permettront de poursuivre la réflexion collégiale afin de redéfinir les besoins collectifs à long terme qui conditionneront l'usage futur de la Grange Martin et l'animation socio-culturelle village.

Afin de ne pas perdre de temps nous avons travaillé sur les hypothèses de déplacement et de reconstruction d'un bâtiment qui pourrait abriter, si la localisation s'y prête, le nouveau local communal et la maison de la chasse.

Une tel bâtiment peut faire l'objet d'un très large subventionnement. Pour autant, la réflexion doit être approfondie de manière à ne pas hypothéquer les travaux de réhabilitation de la Grange Martin. Il ne serait être question de mettre le budget de la commune en difficulté, aussi prometteur que le projet puisse être. Nous y veillerons.

Des contact sont en cours avec les services d'urbanisme de la Communauté de Commune, les représentants du Département et de l'État afin de sécuriser les possibilités d'obtention des futurs permis de construire ainsi que les possibilités de financement.

Nous profitons de cette occasion pour vous rappeler que la future commission extra municipale « urbanisme » va bien entendu travailler pleinement sur l'ensemble de ce projet. Deux personnes se sont d'ores et déjà positionnées. Il serait intéressant qu'une ou deux personnes supplémentaires nous rejoignent. Nous restons à votre écoute.



## Défibrillateur

Deux défibrillateurs sont installés dans la commune. L'un dans le couloir de la mairie, l'autre au camping. Cet équipement fait l'objet d'une maintenance annuelle.

Dans le cadre du contrat de maintenance, les habitants volontaires ont la possibilité de suivre une formation à l'utilisation de ce matériel.

La prochaine formation proposée par la société chargée de la maintenance, se déroulera probablement courant juillet 2021 (sous réserve des contraintes sanitaires)

Si vous êtes intéressé(e)s vous voudrez bien contacter le secrétariat de mairie : 04 76 34 43 86 afin de vous inscrire.

### ELECTIONS

La date des prochaines élections régionales et départementales est désormais fixée. Les élections se dérouleront les dimanches

**13 JUIN 2021 ET 20 JUIN 2021**

### CHANTIER JEUNES

Un chantier jeune va se dérouler à Saint Martin de celles dans la semaine du 12 au 16 avril 2021.

Vous êtes intéressé(es) ?

Envoyer CV et lettre de motivation à Mme le Maire de Saint Martin de Clelles



### VACCINATION A ST MARTIN DE CLELLES

A l'initiative de la Communauté de Communes, et sur propositions des médecins des trois cantons du Trièves, 109 personnes âgées de plus de 75 ans et/ou dont l'état de santé le justifie, ont pu bénéficier d'une première injection le jeudi 18 février 2021 en salle Eloi Ville. La deuxième injection sera réalisée le 18 mars 2021.

### INCIVILITES

Il n'est pas nécessaire d'habiter dans une grande ville pour être témoin de dégradations des biens de la communauté et constater des actes d'incivilité aussi choquants qu'inadmissibles.

A ceux qui ont jeté des cailloux sur le toit du préau devant la salle Eloi Ville cet été, au point de casser quelques tuiles...

A ceux, qui durant le week end de la Saint Valentin 2021 ont cru bon de casser ou trouvé distrayant de dégrader la cabine poétique placée devant la salle Eloi Ville....

A ceux qui ont uriné sur les murs du toilette situé dans le couloir de la mairie durant ce même week end....

Qui croyez-vous pénaliser ??? A l'exception des salariés de la commune qui doivent réparer et nettoyer les immondices. On ne peut qu'être tristes devant de tels agissements.

Triste mais déterminée. La commune par la biais de ses représentants a déposé plainte contre X à la gendarmerie de Monestier de Clermont le 16 février 2021.





# AU VILLAGE

Nos installations solaires  
celles d'hier, celles de demain :



Plusieurs habitants de la commune ont déjà fait installer depuis plusieurs années des panneaux photovoltaïques pour produire de l'électricité sur le toit de leur maison.

La technologie n'est pas nouvelle mais elle évolue vite, ainsi que les réglementations et les prix des matériels et installations. Les solutions d'hier ne sont plus celles d'aujourd'hui.

Hier, les contrats de rachat à prix garanti et les prix de rachat élevés permettaient des retours sur les investissements (à l'époque importants) de l'ordre 15 à 20 ans.

Aujourd'hui, les prix de rachat sont plus faibles. Cependant, le montant des investissements est plus faible donc les retours sur investissements sont plus courts.

La tendance actuelle est à l'autoconsommation : les équipements de la maison utilisent directement l'énergie produite sur le toit, réduisant ainsi les transports d'énergie sur le réseau.

L'autoconsommation peut être particulière (chez l'usager) ou collective (productions et consommations sont partagées au sein d'un sous-réseau d'utilisateurs).

Les Centrales Villageoises du Trièves (CVT) viendront faire un exposé de ces nouvelles solutions et de leurs plans d'accompagnement à l'auto-installation le **jeudi 25 mars à 18h, Salle Eloi Ville**.

Si les conditions sanitaires l'imposent, cette présentation sera réalisée en visio-conférence et pourra être renouvelée. Si vous souhaitez y assister, merci de transmettre vos coordonnées au tel : 04 58 20 00 31 afin que vous puissiez être prévenu(es) et que les documents puissent vous être transmis.

Les installations au Rabier, à la Condamine, ou aux Scées sont de ce premier type. Installées il y a 10 à 15 ans, elles sont aujourd'hui amorties par les reventes et couvrent en grande partie les factures d'électricité. Cependant, la question de la longévité des matériels (onduleurs, etc.) est toujours cruciale.

A Trézanne : l'installation, située sur le bâtiment agricole, est assez récente (2016). Elle est assortie d'un contrat de "revente totale" mais aux tarifs actuels plus bas. Dès la fin de l'amortissement de l'investissement important, la production couvrira la facture d'électricité du bâtiment agricole et des deux logements du corps d'habitation, hors factures chauffage...

Il existe dans le village, une installation gérée (investissement, gains, maintenance...) directement par Centrales Villageoises du Trièves (CVT) qui reverse une indemnité de "location du toit" aux propriétaires.

Au Rabier, on trouve une installation récente (2019) de type autoconsommation, permettant une revente du surplus de production. Le temps d'amortissement estimé de l'investissement est plus court.

En matière de nouveaux projets, les estimations des productions et des possibilités d'harmonisation des consommations dans les périodes de production maximale, sont toujours nécessaires afin d'établir une évaluation des amortissements. C'est cet accompagnement que Centrales Villageoises propose.



## Espaces Naturels Sensibles (ENS) de Darne et de Peyraret :

Le travail de préparation des plans de valorisation et de gestion des deux ENS continue. L'important travail de diagnostic du Conservatoire d'Espaces Naturels (CEN), l'appui technique essentiel des services du Département qui pilote l'opération avec la commune et la concertation soutenue avec les acteurs locaux impliqués pourront se conclure prochainement par l'adoption de ces plans et les premières réalisations.

Le projet s'oriente vers une préservation du site de Darne et se focalise la valorisation pédagogique sur le site de Peyraret avec mise en valeur des richesses naturelles, matériels et actions de sensibilisation en direction de divers publics (les jeunes de la commune et des écoles, les promeneurs, etc.).



## Le coin des producteurs locaux

### Les agriculteurs de la commune

**Les Vorsys**  
**Christian Ville et Arnaud Baveux,**  
**épaulés par Morgane Ailloud et Guillaume Ville**  
**Lait Bio, blé farine**

L'activité principale de la ferme des Vorsys reste la production de lait Bio par l'intermédiaire du groupement de collecte Biolait. L'exploitation compte une soixantaine de vaches Montbéliardes et développe la production du fourrage en partie nécessaire à l'alimentation du troupeau.

Une production de blé et farine est assurée depuis plus de 15 ans en partenariat avec une autre ferme locale (farine T80 à vendre sur commande).

La production de fromages et de viande de porc a été interrompue. L'activité "fromagerie" est momentanément interrompue pour permettre une réflexion approfondie. Des colis de viande de génisse sont disponibles sur commande. La production de lait est, quant à elle, disponible à la vente à la ferme (mettre une bouteille dans le local du tank à lait avec 1€/l avant 10h le matin pour mise à disposition le soir dans le frigidaire).

Christian Ville est aussi très impliqué dans l'administration de BioLait.

BioLait est un groupement de producteurs de lait bio et un service de collecte pour ses adhérents. Ce lait est revendu à des clients de détail (fromageries...) ou des enseignes de moyenne et grande distribution comme SuperU, Auchand et BioCoop.

BioLait a débuté avec 6 producteurs il y a 25 ans et regroupe aujourd'hui 1400 adhérents sur la France entière dont une douzaine sur Trièves-Matheysine. Biolait assure 30% de la production nationale et soutient la valorisation du lait bio. Cela en incitant ses adhérents à améliorer le cahier des charges du lait bio. Biolait développe la promotion de pratiques agricoles axées sur le pâturage et propose à ses adhérents des diagnostics de biodiversité en partenariat avec la Ligue de Protection des Oiseaux (LPO).



## La ferme des Scées Bernard Gross Viande bovine



La ferme marque la fin de la route des Scées : 135 ha, depuis les Scées jusqu'aux ravins de l'Ebron et de l'Orbane. L'exploitation compte une trentaine de vaches "à viande" Charolais et Limousines ainsi que de veaux sous la mère. La production de foin et de céréales ainsi que les parcours de pâturage permettent une autonomie alimentaire. La ferme fonctionne en bio depuis plus de dix ans. Des colis de viande bovine sont vendus à une clientèle fidélisée. Quelques forêts trop denses ont fait l'objet de coupes d'éclaircissement afin de produire des copeaux de chauffage et développer des parcours de pâturage.

## Au Jardin TerrMama Virginie et Sylvain Cholet Maraîchage, fruits...

### Grand merci à tous...

...à tous ceux qui ont permis, et participé à cette installation, et qui ont soutenu notre activité tout au long de l'année 2020! Cette installation est le fruit d'un gros travail Collectif. Bravo à tous et merci pour cette expérience enthousiasmante et énergisante pour la suite.

Mangeurs, mangeuses, vous avez aussi répondu présents, villageois de St Martin de Clelles et des villages voisins (St Michel les Portes, Clelles, Chichilianne) : merci pour votre confiance!

### 2020 finie : premier bilan d'une première saison:

Nous sommes satisfaits de cette première saison. Le premier pari (qui consistait à réussir à faire pousser des légumes et à les vendre) est réalisé!

Les ventes se sont déroulées au jardin ou à la Cave de la Grange Martin selon les conditions météo et à deux reprises au camping de la Chabannerie. Nos autres débouchés en 2020 : épicerie « Chez Julie » à Clelles, Café de la Page au Percy, restaurant du Camping de la Chabannerie à St Martin.

Reste bien sûr à nous améliorer dans nos pratiques pour réussir le second pari, qui vous permettra d'accéder à nos légumes toute l'année, hiver compris! Oui, je sais... il manque les carottes ; pas assez de poireaux et de choux ; et d'autres choses encore...!

### 2021.... c'est reparti !

La planification des cultures est faite, les semences sont arrivées, de nouveaux jardins sont en cours de création. Pour le printemps, nous préparons aussi des plants pour vos potagers.

Et en projet : des plantations d'arbres fruitiers, de haies brise-vent... des embauches ? des accueils de stagiaires, des aménagements pour favoriser l'accueil et la pédagogie, la vente sur place, des animations agri-culturelles...

Nous réfléchissons par ailleurs à de nouvelles formules de vente (groupement d'achat villageois, commande en ligne, service click & collect, livraisons...) tout en gardant le marché du Vendredi soir à St Martin de Clelles.

Virginie : tel 06 46 83 76 24 mail :  
aujardinterrmama@gmail.com,



## La Ferme de Trézanne Camille et Gilles Arfi fromages et yaourts chèvres et brebis



Nous élevons en agriculture biologique chèvres, brebis, et porcs.

Le troupeau se compose d'une soixantaine de chèvres de race provençale et de 55 brebis Brigasques qui pâturent toute l'année dans les prairies, landes et bois de la petite vallée.

Nous élevons aussi des truies en plein air, Gasconnes et Large Withe, pour vendre des porcelets au sevrage.

Les races "chèvre provençale" et "brebis brigasque" sont des races menacées, moins d'un millier d'individus en France pour chacune d'elle.

La brebis Brigasque est haute sur pattes, sélectionnée pour sa grande rusticité et ses qualités laitières ; sa laine est utilisée pour faire des tapis.

La chèvre provençale est également une laitière. Elle a des longs poils avec de multiples couleurs possibles. elle est rustique et bonne marcheuse.



**Vente sur le marché de Clelles**  
le dimanche matin de mars à décembre.

### Produits :

- **Fromage** lactique de chèvres, Faisselle de chèvre,
- **Tomme** de brebis, Brousse de brebis, Yaourt de brebis,
- **Agneau** de lait à 45 jours de mars à mai,
- **Tapis Brigasque** : tapis réalisés par une petite entreprise Sarde avec la laine des brebis Brigasques.



**Tapis Brigasque**

**contact** : Camille tel : 04 76 34 46 66  
fermedetrezanne@gmail.com

# Les artisans

Jean-Marie Bordet :  
Sculpture et artisanat  
Figurines ou mobilier de cuisine en bois,  
sculptures à la tronçonneuse

Jean-Marie propose des objets simples, utiles et durables : bols, cuillères, figurines, opinelés sculptés, divers objets en bois. Il utilise des produits de finitions naturels et non toxiques aussi bien pour l'homme que pour l'environnement.



**Nouveauté :**  
**le Couteau : "Le Mont-Aiguille" ; fixe ou pliant.**



Jean-Marie propose également l'affûtage de vos couteaux de poche, cuisine, jardinage, ciseaux, etc. Il organise enfin des ateliers d'initiation à la sculpture à la tronçonneuse.



Après avoir étudié la menuiserie, Jean-Marie Bordet a commencé à travailler le bois avec la volonté de revenir aux choses simples et manuelles en favorisant l'utilisation des outils à main traditionnels qui ne nécessitent pas ou peu d'électricité.

Une sorte de retour aux sources pour limiter son impact sur l'environnement mais aussi afin de renouer avec des techniques ancestrales de fabrication un peu oubliées et qui ont pourtant fait leurs preuves depuis plusieurs siècles. Une façon aussi de rompre avec un mode de fabrication basé sur le "toujours plus" et "toujours plus vite".



Bois des Cimes  
486, route de la colline  
38930 Saint-Martin-de-Clelles

- Portable : 07 69 81 98 91
- Site Internet "[www.Bois des Cimes.com](http://www.Bois des Cimes.com)"

**DB.**

Amélie Tourneux  
LES ALLUMEUSES  
Gravures//Fabrication de luminaires



Les Allumeuses sont des lampes fatécieuses, gaies et colorées, réalisées entièrement à la main à partir d'authentique gravures.



Elles sont nées de la rencontre entre une passion pour la gravure et l'envie de proposer des luminaires beaux et originaux, ayant toute leur place et utilité dans la maison.

Les imprimés utilisés pour faire les abat-jours sont dessinés et gravés dans des plaques de linoléum ou de bois, puis imprimés manuellement. C'est la garantie d'une œuvre unique et originale.

Vous pouvez acheter les produits des Allumeuses sur:

- [www.mymarchy.com](http://www.mymarchy.com) - Les Allumeuses ;
- sur Etsy : [LesAllumeusesDesign](https://www.etsy.com/shop/lesallumeusesdesign) ;
- à la Fabrique du Trièves, à Mens ;
- ou contacter directement :
- tel : Amélie Tourneux - 06 46 09 61 57
- mail à : [lesallumeuses@gmx.com](mailto:lesallumeuses@gmx.com)
- [www.lesallumeuses.wixsite.com/website](http://www.lesallumeuses.wixsite.com/website)



Lauriane Ranchon :  
"La Main Dans le Sac"  
Créatrice inspirée et chinoise  
du Trièves



La Main Dans le Sac est une marque de sacs et autres accessoires qui propose des pièces uniques confectionnées à partir d'un joyeux mélange de tissus chinés, rapportés de voyages, de cuir, de coton brut....



La dernière collection "monKILIM" propose des sacs originaux confectionnés à partir de KILIM (tapis berbère) rapporté d'un voyage au Maroc, associé à du vrai cuir, du coton brut...



Infos et commandes :

- par mail : [creationslmds@gmail.com](mailto:creationslmds@gmail.com),
- sur web : <http://maindanslesac.fr>,
- FB : <https://www.facebook.com/lmdscreationstextiles/>,
- Instagram : [maindanslesac.trieves](https://www.instagram.com/maindanslesac.trieves)





# Informations Trièves

## Les commissions de la communauté de communes du Trièves

Suite à l'installation de la nouvelle CCT, les commissions ont été mises en place et ont commencé à travailler. De nouveaux contrats de partenariat lient depuis la fin du dernier mandat, la CCT et les collectivités attenantes (métropole Grenoble-Alpes, dept38, région AURA, Etat, etc.). Un "Contrat de Réciprocité" qui vise à réaffirmer et développer ces partenariats, en particulier entre villes et campagnes ; sur les différents thèmes qui sont déclinés dans les différentes commissions de la CCT. Et un "Contrat de Transition écologique" qui vise la réalisation de projets concrets, avec de nouveaux plans d'action et plans d'aides dans les différents domaines, en particulier les mobilités durables, la gestion écologique des déchets, une économie de la proximité et la qualité, l'adaptation au changement climatique de l'agriculture, etc.

La CCT aura la responsabilité d'explicitier ces nouvelles opportunités, faire participer le territoire pour faire remonter idées et projets, tirer un maximum de bénéfices de ces nouveaux plans.

Tous les professionnels du Trièves peuvent bénéficier de ces nouvelles ouvertures et ont intérêt à suivre ces info de près (contact [m.quinn-duncan@cdctrieves.fr](mailto:m.quinn-duncan@cdctrieves.fr))



### Commission Agriculture et Alimentation

Le devenir de l'agriculture du Trièves reste un souci majeur des collectivités locales (stratégie foncière de l'Isère, diagnostic foncier agricole présenté aux nouveaux élus communaux fin 2020 par la Chambre d'Agriculture de l'Isère et SITADEL (association pour l'agriculture en Sud Isère), jusqu'aux opérations de soutien et de valorisation par la communauté de communes (CCT) :

1. Annuaire de Promotion des producteurs locaux et Maison de Pays Trièves magasin de vente de produits locaux : les producteurs et artisans peuvent s'informer, s'inscrire, s'investir auprès de [g.grandferry@cdctrieves.fr](mailto:g.grandferry@cdctrieves.fr) ;
2. Maîtrise du foncier agricole : formations des élus et présentation seront organisées. Une commission de suivi des permis de construire agricoles, sera mise en place, en connexion avec les communes ; Ont été demandé la création d'une véritable dynamique de la CCT, avec recherche de solutions et d'aides à l'achat de foncier agricole par les collectivités.
3. Dans le cadre du Projet Alimentaire Inter Territorial, la restauration collective est un axe majeur (étude présentée aux élus début 2021, partenariat avec la plateforme Mangez bio Isère) ; l'adaptation de l'agriculture au changement climatique fera aussi l'objet d'actions et expérimentations, en lien avec Le Contrat de Réciprocité et le Contrat de Transition Ecologique entre la CCT, Grenoble Alpes Métropole et le Département de l'Isère. et le parc ;
4. Divers projets seront intégrés dans le Plan Pastoral Territorial (Relance de l'alpage à Chichilienne...)
5. Projet de "Sécurité sociale de l'alimentation" : Création d'un groupe de travail sur le sujet ;

## Commission déchets

Conseils communautaires de décembre 2020 et février 2021

1. Tri des emballages et papiers simplifié :  
Dorénavant, un seul container - le bac jaune



• Plus que jamais, il est important de faire un effort pour limiter les emballages "à la source" pour contenir le montant de la redevance Ordures Ménagères.

2. Les **cartons** sont toujours ramassés séparément en divers lieux. Merci de les entreposer après les avoir écrasés pour ne pas faire déborder la benne.

3. Les **déchets verts** doivent être portés momentanément en déchetterie en attendant une nouvelle solution locale ;

4. **Feux de déchets verts** : Il est rappelé qu'ils sont interdits et passibles de contraventions (450 euros).

==> pourquoi ? : La pollution : brûler 50 kg de déchets verts = 13 000 km en voiture diesel (voir [www.atmo-auvergnerhonealpes.fr](http://www.atmo-auvergnerhonealpes.fr)).

**Mais les alternatives existent :**

• **Bacs à compost personnels** : 15€ au siège de la CCT à Monestier de C. et 30€ au 1/03 ;

• **Aires de compostage de quartier** pour déchets verts et fermentescibles : une solution est encore en phase d'étude avec le technicien de la CCT,

### Budget 2021

Le débat sur le budget a été ouvert, après une commission finance présentée en janvier. Une Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) sera mise en place pour travailler plus finement et intégrer les communes. La commune de Saint-Martin de Clelles y participera et sera représentée par Me Le Maire.

Le vote définitif du budget aura lieu le 27 mars 2021.

### Plan Locale d'Urbanisme Intercommunale (PLUi)

Le vote concernant le transfert du PLU aux intercommunalités est finalement reporté suite à une décision nationale.

Les communes devront donc renouveler leur vote avant fin Juin 2021.

### Antennes 5G

L'Opérateur Orange et ses sous-traitants interviennent actuellement sur le Territoire du Trièves pour assurer la continuité de service de la 4G. Le déploiement de la 5G (issu du contrat New Deal signé entre l'État et Orange) n'est pas lancé dans l'immédiat. L'agglomération de Grenoble, n'étant que partiellement équipée en 5G, reste prioritaire.

La Communauté de Communes du Trièves (CCT) a demandé la signature d'une charte avec Orange de manière à mieux maîtriser ce déploiement. La société Orange doit faire un retour.

Par ailleurs, un groupe de travail animé par la référente Urbanisme et Aménagement de la CCT et s'appuyant sur le service ADS ainsi que le PNRV se réunira pour traiter les sujets antennes relais.

Il est à noter que le projet d'installation d'un pylône par la société Orange sur la commune de Saint-Martin-de-Clelles a été annulé.

## Commission GEMAPI

La **compétence GEMAPI**, Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations, est détenue par le SYMBHI, Syndicat Mixte des Bassins Hydrauliques de l'Isère (ex SIGREDA). Initialement ce sont les communautés de communes qui ont cette compétence. Beaucoup d'intercommunalités transfèrent cette compétence à des syndicats mixtes tels le SYMBHI, c'est le cas pour la C.C.T.

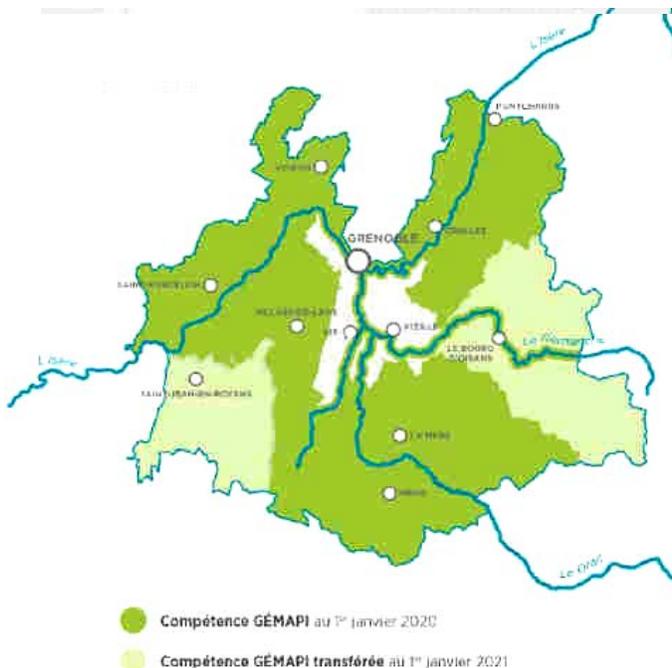
Le **SYMBHI** est composé de **11 membres** : le Département de l'Isère, Alpes Métropole Grenoble et 9 autres Intercommunalités, dont la C.C. Trièves.

Les deux **principales fonctions** du SYMBHI sont :

- Protéger les personnes contre les inondations ;
- Protéger les milieux aquatiques ;

**Le périmètre d'intervention du SYMBHI** : Le Gémapien (ici le SYMBHI) est responsable des constructions, confortements, exploitation des ouvrages de protection contre les inondations. Le Gémapien peut également intervenir au niveau d'une érosion locale dans un jardin privé qui risquerait de s'étendre dans le domaine public. En revanche le gestionnaire garde la responsabilité (un chemin communal est géré par la commune, une RD est gérée par le Département). Le propriétaire riverain reste responsable du libre écoulement de la rivière. Le Maire garde le pouvoir de police et peut déclencher le PCS (Plan Communal de Sauvegarde) en cas d'inondation.

Le SYMBHI mène également des actions d'**animations auprès des jeunes** ; le programme 2020/2021 prévoit des sorties pour 22 classes réparties sur le bassin versant du Drac. Ces animations permettent de sensibiliser les futures générations sur les milieux aquatiques et les ressources en eaux.



### Les systèmes d'endiguement (SE) :

La réglementation (décret digues) impose un classement des systèmes d'endiguement avant le 30 juin 2023.

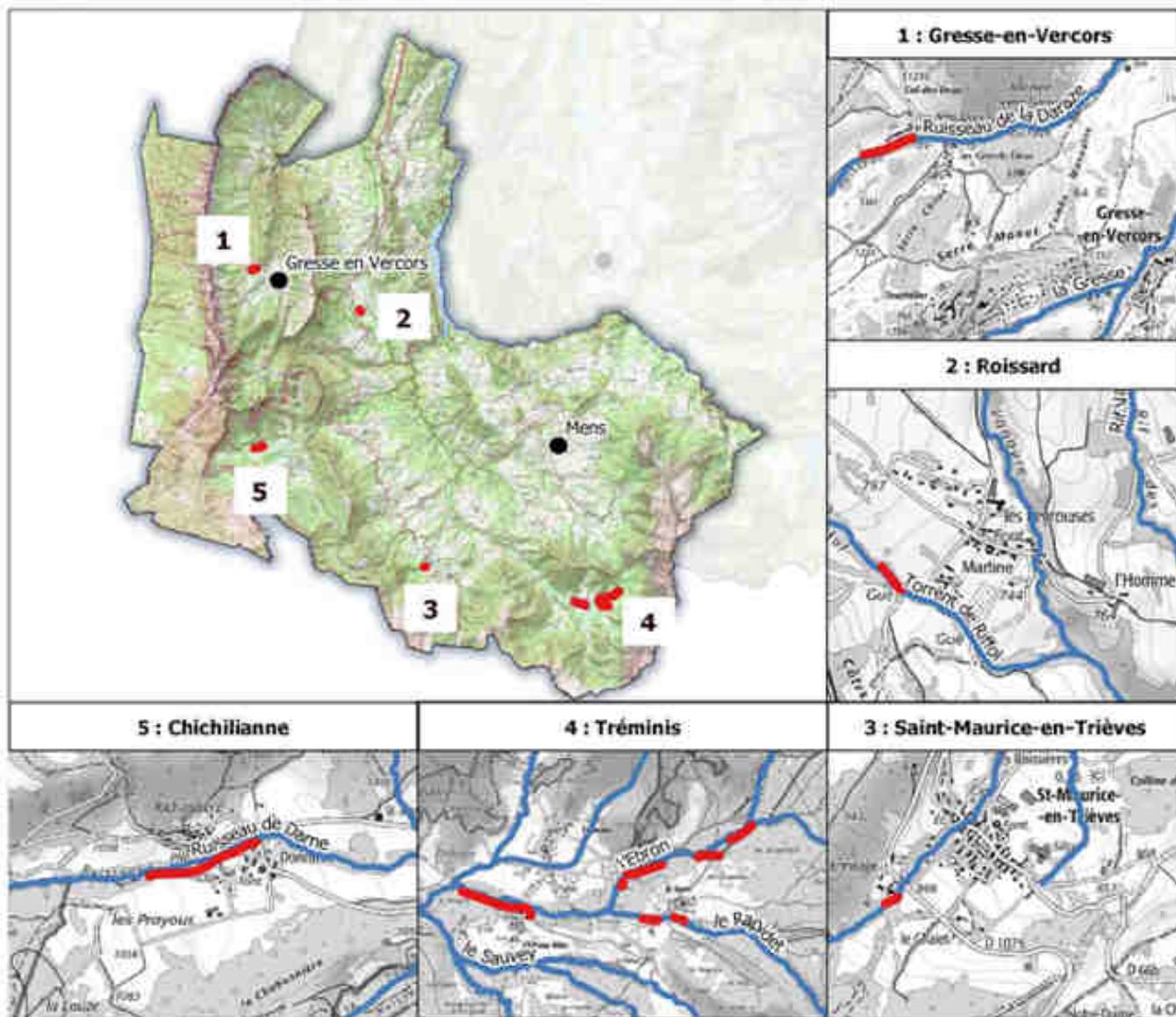
Pour le Trièves, 6 systèmes d'endiguement sont répertoriés (voir carte 2).

Pour le classement du système d'endiguement, les caractéristiques suivantes sont observées :

1. Linéaire de la digue ;
2. Nature de la digue ;
  - Tout venant (exemple de Tréminis avec simple merlon) ;
  - Perré (exemple de l'Ebron à Tréminis : perré maçonné protégeant le champ de captage d'eau potable de la commune),
  - Enrochement ;
3. Végétation ;

Ce classement permet la rédaction de fiches de synthèse pour chacun des systèmes d'endiguement. Une étude de danger (financée par la taxe Gémapi) permettra ensuite de dire si des travaux sont nécessaires (si oui travaux réalisables en 2025).





Carte 2 : systèmes d'endiguement

### Transport Solides :

C'est le charriage, sous l'action de l'écoulement de l'eau, des matériaux les plus grossiers (blocs, galets, gravillons) dans le lit d'une rivière ou d'un torrent.

Une dizaine de sites sont répertoriés sur le Trièves, dont deux à Saint-Martin-de-Clelles (Trézanne).

Des études sont en cours sur les sites prioritaires (Trémini classé à fort risque) afin de déterminer des actions de préventions et des modes d'intervention récurrents (autorisation pérenne auprès des services de Police de l'Eau).

### Interventions d'Urgence en Trièves 2020 :

- **Crue de l'Ebron - Tréminis - 2-3/oct :**  
Suite à la tempête Alex (causant de gros dégâts dans les Alpes-Maritimes notamment), la commune contacte le RTM (zone domaniale) et le SYMBHI (zone non domaniale). Deux entreprises interviennent en urgence.
- **Crue torrent de Chalanne - Châtel-en-T. Aout :**  
Une lave torrentielle a créé un amas de matériaux et d'eau et enseveli deux passages à gué. Une entreprise du Trièves a été missionnée par la commune pour des travaux d'urgence. Dès février 2021, un entretien de la végétation puis la création d'un merlon seront réalisés.

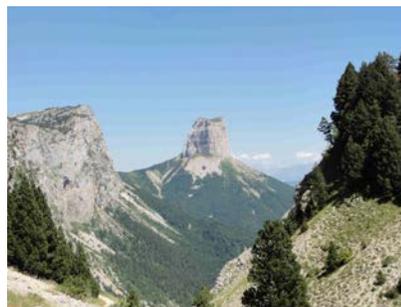
Plusieurs sujets en cours de réflexion à propos de la gestion de l'électricité sur la commune :

- Pour ce qui est des **réverbères solaires en panne**, des demandes de devis sont en cours pour leur réparation ou remplacement, de même que pour des contrats de maintenance.
- A propos de **l'éclairage public** plus globalement sur la commune, une proposition nous a été faite par TE38 de le réétudier, dans le cadre d'une initiative du Parc Naturel Régional du Vercors -RICE- pour réduire les factures d'électricité et la pollution lumineuse, dont les impacts en termes de perturbation des cycles de sommeil sont aujourd'hui indéniables. **Diagnostic des installations** et contrat de gestion sont à l'étude.

Les ampoules des lampadaires ayant déjà été changées pour des basse-consommation (sodium), de substantielles économies d'électricité ne semblent pas s'envisager par leur remplacement par des nouvelles LED, mais plutôt, suivant les endroits avec des détecteurs de présence, ou par des baisses ou interruptions d'éclairage aux heures "peu utiles"; (d'après les rapports de gendarmerie, l'EP la nuit ne réduit pas le risque de cambriolages, ceux-ci ont lieu statistiquement plus en plein jour).

- TE38 a également proposé une opération d'**achat groupé d'électricité** pour les communes et plusieurs fournisseurs d'électricité ont été sollicités.
- Nous avons participé à un webinar de TE38 sur le fonctionnement de la **plateforme Cassini** qui visualise les installations Electricité et Éclairage Public des communes et qui permet de signaler les pannes et suivre les interventions de réparation pour les communes ayant transféré la compétence Eclairage Public à TE38.

### Le Parc Naturel Régional du Vercors



- La révision de la charte du Parc est dans sa dernière phase de validation.
- Un nouveau Label de valorisation des producteurs -label Valeurs Parc- a été mis en place. Eleveurs, agriculteurs, maraichers et apiculteurs ont réalisé les premiers cahiers des charges de critères et objectifs et les premières demandes d'agrément sont en cours d'étude.
- Dans le cadre du plan de relance du gouvernement -volet transition agricole-, un programme de « plantation » est relancé pour développer un mode d'exploitation des terres agricoles associant arbres, haies, cultures, élevage.  
information : [jean-luc.langlois@pnr-vercors.fr](mailto:jean-luc.langlois@pnr-vercors.fr).
- Le Parc propose aussi un accompagnement à la réalisation d'un Atlas de Biodiversité Communal (ABC) pour valoriser cadre de vie, environnement et tourisme sur la commune.
- «Espaces Valléens» : le programme s'engage dans un 3e programme de 2021 à 2027 autour des enjeux :
  - \* Accompagner l'adaptation au changement climatique (pratiques agricoles, sylvicoles, touristiques..., la gestion des risques, de l'eau ;
  - \* Accélérer un développement touristique diversifié, l'animation 4 saisons. (Inspiration Vercors, Route des savoir-faire, etc.)



# Le coin des jardiniers

## Vivent les petits pois !

Pourquoi ce titre dans notre nouvelle rubrique ? tout simplement vous vous en doutez parce que c'est le moment de planter ( certains diront semer ) les graines de cette légumineuse qui se décline sous tellement de forme qu'il est difficile parfois de s'y retrouver.

Les pois sont parmi les légumes les plus anciens, originaires du moyen orient, il y a de cela près de 8000 ou 10000 ans, ils étaient alors consommés secs. La consommation du petit pois (grain vert frais) commence en Italie à la cour des Médicis et est introduite en France lorsque Catherine de Médicis épouse Henri II . Elle s'est développée en France à l'époque de Louis XIV, très friand de ces petites graines rondes et vertes, qui en exige même la culture en primeur dans ses jardins. Au fil des siècles, la production du petit pois, basée essentiellement dans le sud du pays, s'est propagée jusqu'au nord et à l'ouest . On distingue deux catégories : le pois dit mange-tout ou pois gourmand et le pois à écosser.

Le pois mangetout comme son nom l'indique a la particularité d'être entièrement comestible et se sème comme son cousin le petit pois commun entre février et avril. Le petit pois commun a deux variétés, à grains ronds et à grains ridés qui sont plus gros et plus sucrés.

Toutes les catégories mobilisent ( si tout se passe bien ) votre terrain en général 3 mois entre la plantation et la récolte, en plus comme toutes les légumineuses ( Fabacées ) elles ont la particularité de stocker dans des nodosités situées sur les racines, avec l'aide de bactéries, l'azote contenu dans l'air. Il est transformé en ammoniac afin de le rendre assimilable par les plantes et donc d'enrichir votre sol, comme les haricots évidemment mais aussi le trèfle ou la luzerne .

Les petits pois ne sont pas exigeants, peu sensibles aux gels de printemps, mais demandent une terre meuble (pas toujours facile à Saint-Martin ! ) et craignent un excès d'humidité.

Il ya des variétés qui nécessitent un tuteurage : grillage, fils tendus, osier, filets, branchages, vous n'avez que l'embarras du choix.

Par contre comme pour les fèves attention aux pucerons. Nous n'avons malheureusement pas la place de nous étendre trop, ni la prétention de remplacer les revues spécialisées dans la lutte contre les parasites . Nous préconisons simplement dans le cas d'infestation par les pucerons , le bon vieux purin d'ortie, le savon noir et en prévention la plantation comme plante compagne les plants de capucines dont ces petites bêtes adorées raffolent , mais vous serez obligés de sacrifier vos plants de capucines au fur et à mesure qu'ils seront couverts de pucerons. Cruel dilemme, car les graines de capucines au vinaigre à la manière des cornichons c'est excellent ! et les fleurs sont si belles ... Les variétés sont très nombreuses, dans les pois à écosser le très rustique Merveille de Kelvodon, originaire d'Angleterre se comporte bien sous notre climat, dans les pois mange-tout que l'on sème en général un peu plus tard on peut citer le Bamby : pois mange-tout précoce et Le Caroubel : poids tardif à ramer . Mais tout n'est qu'une histoire de goût ...

Sur le plan nutritionnel , comme toutes les légumineuses , les pois sont dotés d'un faible indice glycémique, d'une faible teneur en graisse et d'une haute teneur en fibres, ils sont adaptées aux personnes atteintes de diabète. Ils sont une très bonne source de provitamine A, de vitamine B9 et d'acide ascorbique . on les consomme verts . De plus, ils contiennent des minéraux comme le fer, le magnésium, le zinc ou le potassium avec une teneur supérieure à la moyenne de tous les fruits et légumes.

# Le coin des jardiniers (suite)

Beaucoup de personnes présentent une intolérance au gluten et les pois sont des alliés de choix pour remplacer les céréales.

*Mais, on ne va pas manger que des petits pois !* Le mois de Mars s'annonce clément , il ne faut pas hésiter à semer sous abri. Attention ! abri ne veut pas forcément dire, serre. Cela peut être simplement un tunnel avec des arceaux , un caré potager avec une plaque de polycarbonate ou une vieille porte fenêtre en verre etc... Semez laitues batavia, radis, persil, choux, betteraves rouges. Pourquoi pas les tomates, les aubergines, et les poivrons. nous ne saurions assurer que les températures chaudes sous abri de la journée compenseront la fraîcheur des températures nocturnes et matinales mais il faut vivre dangereusement . Dehors semez les carottes hâtives (Carentan, Amsterdam et marché de Paris), les épinards, les panais, les fèves, les navets. Plantez les bulbes d'oignons blancs et d'ail rose ( sans fumier et en sol drainé si possible )

Il y a tant de choses à faire: tailler les cassis , framboisiers, et groseilles, diviser et repiquer les aromatiques, planter les pommes de terre pécoques ( Belles de Fontenay, apollo, Rattes ... ), quand les lilas fleurissent ou à la Saint-Joseph le 19 mars.

Au verger taillez les pommiers et les poiriers : en général tous les arbres à pépins avant le 15 mars. La taille est une opération compliquée, certaines personnes à Saint-Martin savent faire , mais ils se cachent, on saura les débusquer !

NB . Cet article est succinct, sans prétention aucune et nous attendons avec impatience vos réactions et commentaires de jardinier(res). Merci .

## *La question mystère*

Réponse à la question mystère du numéro 36 : Le frère d'un chevalier célèbre du XIV e siècle à la tête d'une bande de routiers dévasta le Trièves en 1374, quels étaient son nom et son prénom? Il s'agissait d' Olivier Duguesclin frère de Bertrand Duguesclin Connétable de France.

Question mystère du numéro 37 : Avec l'aide de Marcel Perrichon de l'association " culture et montagne " de Clelles nous sommes allés vérifier la date de la fonte de la cloche de la chapelle de Trézanne. *Quelle est cette date ?*



# Informations pratiques

## MAIRIE

**Heures d'ouverture au public**

**mardi de 10 h à 12 h**

**jeudi de 13h 30 à 16h 30**

**Mme le maire reçoit sur rendez-vous**

**Tel : 04 76 34 43 86**

**www.saintmartindeclelles.fr**

**Courriel:**

**st-martin-clelles2@orange.fr**



Dernière minute, nous apprenons que le site des Vorsys qui servait temporairement au dépôt de déchets verts ne sera plus disponible. Merci d'en tenir compte.

Nous adressons nos remerciements à tous ceux qui au quotidien ont donné de leur temps pour améliorer la vie des Saints Martinoux. Membres ou non de l'équipe municipale, ils ont répondu présent, pour préparer et distribuer les cadeaux des anciens, chercher les fuites d'eau et les réparer, prêter des radiateurs quand le chauffage de la mairie est tombé en panne et bien d'autres choses encore.

### Erratum

Une erreur s'est glissée dans le numéro précédent au sujet de l'expo Jean Giono à la salle Eloi Ville. C'est bien l'association Sm'art qui a organisé l'événement et non les amis de Giono de Manosque comme nous l'avions écrit.

Bulletin municipal de Saint-Martin de Clelles N° 37 Printemps 2021

Directrice de la publication Christine Cholat

Ont participé à la rédaction de ce numéro: C. Cholat, M.Baveux, D.Bret, JJ Sibille.

